

# COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014

Convocation du : 17/04/2014

PRESENTS : D. GASC, C. BABOT, I. CAUBET, CHEBELIN, P. DELIEGE, B. GELIS, B. LAGARDE,  
F. MOURE, D. RALIERE, N. SANS, V. SARTHOU, F. VENNEL, E. VIDAL

ABSENTS/EXCUSES : C. MORATONA (procuration à T. CHEBELIN)

Secrétaire de séance : I. Caubet

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2013
- Vote des budgets primitifs 2014
- Vote des taux des taxes locales
- Demandes de subventions pour divers investissements
- Indemnité de gardiennage de l'église
- Annulation de la délibération n°2014-01-05 relative à l'élection des conseillers communautaires de la CCRCSA
- Fusion de trois régies de recettes (multiservice – photocopies –jetons d'éclairage du court de tennis)
- Autorisation de prélèvement par EDF
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service santé du Centre de Gestion
- Elaboration de la liste à proposer à la direction départementale des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Monsieur le maire rappelle que le compte administratif produit par la mairie et le compte de gestion produit par la trésorerie doivent être identiques et le sont.

### **Compte administratif 2013**

Exercice très satisfaisant, le plus réussi du mandat tant en fonctionnement qu'en investissement avec un résultat de fonctionnement de 112 573 €. Et ce malgré quelques dépassements des dépenses à caractère général.

La commission travaux devra suivre sa ligne budgétaire tout au long de l'année pour une meilleure maîtrise.

Le résultat de fonctionnement doit servir à couvrir le remboursement en capital de nos emprunts, lequel est de 86 303 €.

Répartition des dépenses : Charge à caractère général : 30 %, charge du personnel : 50 %, autres charges : 12 %, charges financières : 8 %.

Répartition des recettes : Impôts : 5 %, Dotations : 25 %, Produits de gestion courante : 12 %, Autres produits (locatifs) : 7 %

Sur les 3 dernières années, la moyenne est de 92 000 € de résultat de fonctionnement, sensiblement au-dessus de nos simulations alors présentées en prévisions des 6 années à venir.

Endettement à hauteur de 1034 € par habitant, avec toutefois une capacité de remboursement garantie et une possibilité éventuelle d'augmenter les taxes locales si nécessaire de manière quasiment indolore pour nos contribuables, à défaut d'une augmentation de nos bases issues de notre développement.

Evolution des revenus locatifs, avec volonté de les accroître avec notamment l'opération immobilière « des Saules ».

Une parenthèse sur certains chiffres propres à notre commune :

- Une urbanisation lissée qui est de 17 permis de construire par an en moyenne entre 2005 et 2013, ce qui respecte nos prévisions en terme de croissance dument mesurée sans risque de voir nos équipements saturés.

- Environ 1100 habitants, une population qui rajeunit, 7 % de demandeurs d'emploi. 44 000 € brut de revenus moyen pour les ménages soit près de 50 % de plus que la moyenne nationale.

- Le niveau des bases locatives témoignant du patrimoine immobilier de nos administrés affichent des montants supérieurs à la moyenne cantonale et départementale.

Répartition des investissements réalisés en 2013 et coût réel, : urbanisation (16 620 €), pool routier (7 545 €), aménagements de la cantine (20 935 €), mise aux normes (2 931 €), aménagement du giratoire (87 655 €), atelier municipal (12 006 €),

689 708 € de dépenses d'investissement dont la dette en capital de nos emprunts et le remboursement des relais bancaires sur subventions et TVA à récupérer sur les investissements de 2012 (cantine).

754 412 € de recettes d'investissement

Résultat positif d'investissement : 64 704 €

<b>D'où un résultat global de l'exercice 2013 de 200 705 €</b>
--

Les taux de taxes locales sont les suivants :

Taxe d'Habitation : 19,74 % ; Taxe Foncière : 11,08 % ; Taxe Foncière Non Bâtie : 54,52 % ; CFE (ex taxe professionnelle) : 23,18 %

Il est plus social de travailler sur la taxe d'habitation qui bénéficie d'abattements et qui est proportionnelle aux revenus, contrairement à la TF et TFNB.

L'augmentation de l'assiette garantit des revenus fiscaux en augmentation de 2,9 % sans augmenter les taux.

En 2015, les produits fiscaux seront également en augmentation avec l'intégration des Jardins de l'Aussonnelle II.

Monsieur le maire ne souhaite pas que les taux des taxes locales soient augmentés.

## **Budget 2014**

Augmentation de 1 % des dépenses de fonctionnement

Augmentation de 7 % des recettes de fonctionnement

Investissement : urbanisation (251 553 €) avec en priorité la sécurisation du Tourneris, pool routier (58 344 €), cantine (12 000 €), mise aux normes de la salle des fêtes (82 620 €), aménagement giratoire (138 746 €), atelier municipal (19 500 €), plaques maquis (12 800 €) pour l'essentiel.

731 889 € de dépenses dont le remboursement de l'annuité en capital de nos emprunts pour 116 000 € / 734 130 € de recettes

On ne devrait pas être amené à emprunter en 2014, sauf par le bien d'un emprunt-relais dans l'attente des contributions financières, subventions et FCTVA.

### **Budget assainissement**

171 foyers actuellement raccordés à l'assainissement.

26 000 €/an d'annuités d'emprunt sur longue durée. Les ressources récurrentes (redevance de l'eau) permettent dorénavant de les couvrir et ce pour les 2-3 ans à venir.

La taxe de redevance d'eau usée devra passer à 1 €.

M. le maire présente des simulations sur les années à venir en cohérence avec les prévisions des nouveaux raccordements faisant suite aux chantiers d'extension de la StEp et des réseaux, objet de travaux terminés à ce jour pour un coût global de quasiment 900 000 €.

Les taxes de raccordement attendues du fait des nouveaux lotissements, les aides escomptées tant du Conseil général que de l'Agence de l'eau autorisent à ne contracter qu'un emprunt long terme de 340 000 € dont les charges seront couvertes sous 2 années par les ressources récurrentes du budget assainissement, budget rappelé comme "autonome".

- Approbation du compte administratif 2013

Monsieur le maire quitte la salle du conseil.

JP Combret suite à la présentation qui a été faite demande l'approbation du compte administratif

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 (C. Babot, E. Vidal)**

- Approbation du compte de gestion 2013

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 (C. Babot, E. Vidal)**

- Approbation des comptes de gestion et administratif de l'assainissement

**Pour : 13 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 (C. Babot, E. Vidal)**

Retour de D. Gasc

- Vote du budget d'assainissement 2014

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Vote du budget communal 2014

**Pour : 14 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 (C. Babot)**

- Vote des taux des taxes locales

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Demandes de subventions pour divers investissements

Il est nécessaire de délibérer pour les dossiers de demande de subvention en cours : rénovation des plaques du maquis (Région et Département), l'allée piétonne sécurisée au chemin du Moulin (Département).

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur le maire explique qu'une personne entretient et surveille l'église, sonne les cloches. Il existe un barème fixé par circulaire qui est plafonné à 474 € pour une personne résidant dans la commune. L'année dernière, elle avait perçu 350 €. Cette personne investit aussi sur ses deniers pour le fleurissement de l'église et du village. Monsieur le maire propose d'augmenter l'indemnité à 400 €.

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Annulation de la délibération n°2014-01-05 relative à l'élection des conseillers communautaires de la CCRCSA

Nous avons délibéré pour confirmer les 5 élus délégués à la CCRCSA. Une délibération inutile puisque de fait, par défaut, les délégations se font par ordre du tableau des élus.

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Fusion de trois régies de recettes (multiservice – photocopies – jetons d'éclairage du court de tennis)

Monsieur le maire explique qu'il existe actuellement 3 régies différentes qui doivent être regroupées à la demande du trésorier parce que les recettes sont peu importantes. La régie dite "multiservice" regroupe entre autres la location des salles et l'utilisation du domaine public. La régie cantine reste à part. Monique Casties est la régisseuse, Mylène Peyrouton et Aurélie Centeno sont les suppléantes.

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Autorisation de prélèvement par EDF

Monsieur le maire explique que dorénavant, concernant les factures d'électricité, c'est la trésorerie qui mandatera directement, le prélèvement sera fait sans passer par la mairie et allègera donc la comptabilité de la commune. La mairie continue de recevoir la facture et est informée des prélèvements. Elle peut donc en assurer le contrôle.

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Renouvellement de la convention d'adhésion au service santé du Centre de Gestion

Le service de santé du Centre de Gestion gère tout ce qui relève de la médecine du travail.

**Pour : 15 ; Contre : 0 ; Abstention : 0**

- Elaboration de la liste à proposer à la direction départementale des finances publiques pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants de la commission communale des impôts

La Commission communale des impôts directs (CCID) est présidée par le maire, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 personnes (le double du nombre nécessaire). La Direction générale des finances publiques fera ensuite un choix parmi les propositions.

Titulaires : F. Abaziou, C. Dingreville, D. Pouvillon, C. Lemaitre, F. Tilloloy, A. Esparbes, F. Simeoni, G. Fauré, G. Hutfer, J. Thoulouse, J. Gomez, F. Seigneurie  
Suppléants : R. Peres, L. Lascours, JP Sarthou, G. Vieilledent, P. Shoman, N. Soulan, A. Lascours, P. Camboulives, G. Rodriguez, R. Bouchot, E. Vidal.

**Pour : 11 ; Contre : 2 (C. Babot, F. Vennel) ; Abstention : 1 (P. Deliège)**

- Questions diverses

JP Combret explique que la CCRCSA a ouvert 5 commissions (développement économique, matériel, petite enfance, environnement, tourisme). Ces commissions sont souhaitées être composées de 2 conseillers par commune. Un élu de la CCRCSA sera à la tête de la commission. JP Combret fait appel à candidature pour travailler dans ces commissions.

Développement économique : D. Gasc, E. Vidal

Matériel : B. Gelis, F. Vennel

Petite enfance : C. Babot, JP Combret

Environnement : T. Chebelin, V. Sarthou

Tourisme : I. Caubet, F. Vennel

***Séance levée à 21 h 30***